

RESEAU ENFANCE COSSONAY ET REGION (AJERCO)

Préavis du Comité de direction No 05/2022 relatif aux comptes de fonctionnement et rapport de gestion pour l'année 2021 de l'AJERCO

Rapport de la commission de gestion au Conseil intercommunal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de :

- Anne-Lise Rime
- Nicole Reymond
- Chantal Di Lallo
- Lionel Vidoudez

a rencontré le CODIR de l'AJERCO le 12 avril 2022 à Penthalaz afin d'examiner le préavis susmentionné. Le CODIR était présidé par M.Yves Jauner, et M. Claude Borgeaud, directeur, était accompagné par ses collaborateurs et Mr. Albert Emery, président du CI, était également présent.

La commission a établi le rapport qui suit :

Suite au prolongement du COVID-19, de nombreux chamboulements ont eu lieu, et on remercie le CODIR et le personnel du réseau AJERCO pour tous les efforts effectués afin que cela se déroule au mieux.

Le coût par enfant accueilli revient approximativement à 715 CHF en 2021.

Les comptes ont été revus de manière succincte par la fiduciaire Ofico et attestés conformes à la loi sur les communes et au règlement de comptabilité des communes en date du 25 mars 2022.

Tout le détail des grosses différences entre le budget et les comptes se trouvent dans le préavis. Nous remercions le CODIR pour ce travail très minutieux d'explications.

Les trois grandes différences qui expliquent les écarts :

1. L'accueil des enfants SESAF (enfant à besoins particuliers) n'est pas entièrement couvert par la subvention de la FAJE. Cette charge apparaît sous la rubrique traitement de personnel fixe. Quasi tous les UAPE accueillantes ont du personnel dédié à ces enfants. Il est très difficile de le budgéter et peut varier fortement d'une année à l'autre. La priorité est de les accueillir, les démarches administratives suivent en général après. Cet accueil qui est déficitaire d'un point de vue financier est un choix de l'association.

2. Lorsqu'une UAPE s'ouvre la FAJE avance de l'argent aux communes sous forme d'une aide au démarrage. Si l'entièreté de la somme n'est pas consommée, le solde doit être

rendu aux Communes. Ceci est visible dans l'annexe III du préavis.

3. A cause du COVID-19 il y a eu beaucoup de mouvements de personnel, notamment des congés, des quarantaines, des malades, etc. Ceci a engendré beaucoup de stress dans les équipes et du manque de personnel à divers endroits. Grâce au réseau et à son réservoir de personnel, l'accueil a pu être maintenu quasi à 100% dans toutes les unités. L'engagement de personnel pour remplacer les malades a engendré des coûts supplémentaires, ainsi que les charges sociales associées. Un grand merci à la flexibilité de ces personnes.

Divers :

La différence entre les acomptes et les subventions communales est de 998957.40 CHF. Cet argent sera redistribué aux Communes.

Les unités qui ont commencé à fonctionner en 2021 présentent une différence plus marquée par rapport au budget ce qui est normal, vu que c'est une demi année d'exploitation.

- Les petites licornes, poste 586
- Les bosquets, poste 588
- Croquelune, poste 590

Les finances sont gérées au plus juste et sont sous contrôle.

Aucun contrôle de pièces comptables n'a été effectué due à la situation COVID-19.

Concernant l'évolution de la mise en route du plan de développement du Réseau Ajerco 2020-2025, nous avons reçu du CODIR l'information de l'état des places disponibles :

- Accueil Préscolaire : 44 places restantes selon les plans de développement 2016-2019 et 2020-2025 – A déduire : le projet de Daillens de 22 places pour la rentrée d'août 2023.
- Accueil Parascolaire 309 places restantes selon les plans de développement 2016-2019 et 2020-2025, soit ASIABE 24 places, Cossonay 69 places, Venoge 147 places, ASI7 69 places – A déduire : le projet d'Eclépens et l'ouverture de 15 places (Les Jonquilles) pour la rentrée d'août 2022.

Les années futures seront cruciales pour trouver ces nouvelles places d'accueils et répondre aux besoins des familles.

Conclusions :

Après avoir pris connaissance du préavis no 05/2022 Comptes de fonctionnement 2021

- Ouï le rapport du Comité de Direction
- Ouï le rapport de la Commission de gestion
- Vu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

La Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'adopter le préavis no 05/2022 du Comité de Direction, soit

- D'approuver les comptes 2021 de l'AJERCO et d'en décharger la boursière et le CODIR.
- D'approuver les prélèvements ou l'attribution au fond de réserve tels que décrits dans l'annexe III du préavis

Senarclens, le 1 mai 2022

Lionel Vidoudez, Senarclens, rapporteur



Anne-Lise Rime, L'Isle



Chantal Di Lallo, Vufflens-la-Ville



Nicole Reymond, La Sarraz

